



## REPÈRES

■ Selon le baromètre « Les Français et le grand âge » (2013), seules 39 % des personnes âgées pourraient payer elles-mêmes leur maison de retraite. Parmi elles, 25 % seraient obligées de vendre tout ou partie de leur patrimoine. Or, la France compte 16,5 millions de retraités qui perçoivent une pension mensuelle moyenne de 1 288€, celle des femmes se situant à quelque 900€.

■ En 2014, le forfait thérapeutique en maison de retraite (toutes typologies confondues) a coûté plus de 49 millions d'euros à la Caisse primaire d'assurance-maladie de Béarn et Soule. Dans le secteur privé, cela représente en moyenne 9 830€ par lit.

■ D'après un sondage SOFRES publié en 2013, 87 % des Français seraient favorables au plafonnement du coût des maisons de retraite et 47 % attendent une aide des pouvoirs publics concernant la dépendance.

■ Positionnée sur une échelle de 1 à 6, la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou de dépendance physique ou psychique de la personne âgée à domicile ou admise en établissement afin de fixer le montant de l'APA. Les maisons de retraite privées en tiennent compte dans leur tarification.